

# **L'Association qualité de vie à Larmor-Baden demande l'annulation totale du Plan local d'urbanisme**

*Le Télégramme, publié le 30 septembre 2021 à 11h29*

**À la suite du conseil municipal qui s'est réuni lundi 27 septembre, l'Association qualité de la vie à Larmor-Baden tient à apporter des précisions concernant le Plan local d'urbanisme.**

Après le conseil municipal, François Crèze, président de l'Association qualité de vie à Larmor-Baden, a souhaité apporter quelques précisions concernant l'annulation partielle du Plan local d'urbanisme de la commune par le tribunal administratif de Rennes.

Tout le village de Larmor-Baden est impacté » par l'annulation partielle du Plu

Le président de l'association affirme que « la commune de Larmor-Baden n'a pas interjeté appel principal contre le jugement du tribunal administratif, ce qui entérine le fait qu'elle admet une annulation partielle de son PLU, notamment dans les dispositions qui concernent l'île de Berder et le projet Giboire ». Le 11 septembre dernier, l'Association qualité de vie à Larmor-Baden a, quant à elle, interjeté appel principal afin d'obtenir l'annulation totale du PLU, « lequel comporte encore de nombreuses dispositions illégales et nuisibles à l'environnement ».

Enfin, François Crèze rappelle que lors du conseil municipal du 27 septembre, « le maire a fait part de la décision de la commune de constituer un cabinet d'avocats pour se défendre de la requête en appel de l'association visant à l'annulation globale du PLU ».